



Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 novembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 14 novembre 2024

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	31
Votants :	35
Pour :	35
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANQUOI, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Roland MOULINIER, Daniel BARIL, Bertrand CAGNIART, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Bernard DURAND, Régine ANGLARD, Dominique BOUSQUET, Bernadette MERLIN, Nicole DUBREUIL RAVIDAT, Dominique DURAND, Sébastien LUNEAU, Sylviane GRANDCHAMP, Betty CHABANE, Jean-Luc BLANCHARD.

Suppléant : Josiane LEVISKY représenté par Jean-Pierre COLIN Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Patrick DELAUGEAS représenté par Patrick BONIN.

Excusés : Mattia TRENTEMONT donne pouvoir à Betty CHABANE, Didier CLERJOUX, Jacques MIGNOT, Daniel BOUTOT, Marie-Claire ADOUX, Edmond Claude DELPY, Dominique DURUY donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Laurent PELLERIN donne pouvoir à Lionel ARMAGHANIAN, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Roland MOULINIER, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Jean-Michel LAGORSE, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Coralie DAUBISSE BOYER, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Maud MANIERE, Stéphanie PORTE, Jean-Yves VERGNE, Caroline VIEIRA CHEVALIER.

SECRÉTAIRE : Mme Nicole DUBREUIL RAVIDAT

OBJET : Règlement de l'opération promotionnelle de lancement du service intercommunal de covoiturage solidaire Atchoum

Considérant que la CCTHPN a mis en œuvre sur son territoire depuis l'été 2024 un service de covoiturage solidaire par le biais de l'association Atchoum, Mobilité Village.

Considérant que le covoiturage solidaire est un service de mise en relation de conducteurs avec des passagers pour réaliser des trajets depuis leur domicile vers une destination définie. A la différence du covoiturage classique, le covoiturage solidaire revêt un aspect social en s'adressant particulièrement aux personnes empêchées dans leur mobilité et éloignés des outils numériques.

AR Prefecture

024-200041150-20241125-DE2024_104-DE
Reçu le 26/11/2024

Considérant que l'association propose deux modes de paiement des trajets effectués : par carte bancaire ou par tickets mobilité.

Considérant que les tickets mobilité sont des solutions de paiement adaptés pour les passagers qui ne disposent pas de carte bancaire ou qui ne sont pas à l'aise avec les outils numériques. Chaque ticket représente une valeur de 1,25 € et chaque carnet est composé de 10 tickets.

Considérant qu'à l'occasion du lancement du service mis en œuvre par Atchoum sur le territoire intercommunal, la CCTHPN met en place une offre promotionnelle à durée limitée. Cette offre doit permettre de faire connaître le service auprès du public et de recueillir ses attentes.

Considérant que l'offre se matérialise par la distribution, à titre gratuit, d'un carnet de 10 tickets mobilité par ménage résidant sur le territoire intercommunal qui en fera la demande auprès des Espaces France Services intercommunaux.

Considérant que l'objet du présent projet de règlement est de déterminer les modalités de distribution des tickets mobilité du service de covoiturage solidaire intercommunal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2021/051/5.7.5 de la CCTHPN, portant validation du transfert de la compétence mobilité à la Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, en Conseil communautaire du 31 mars 2021,

Vu la délibération n°2024/051/8.7, portant approbation de la convention relative au déploiement d'une solution de mobilité par covoiturage, trajets solidaires et transport d'utilité sociale sur le territoire de la CCTHPN, en partenariat avec l'association Atchoum, Mobilité village,

Vu le projet de règlement relatif à l'opération promotionnelle de lancement de la solution de mobilité par covoiturage sur le territoire de la CCTHPN, en partenariat avec l'association Atchoum, Mobilité village, annexé à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé du Vice-Président Daniel BARIL, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, :

- **APPROUVE** le projet de règlement de l'offre de lancement annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre dudit projet de règlement, ainsi que tous documents nécessaires pour mener à bien l'application du règlement.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 25/11/2024

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir

AR Prefecture

024-200041150-20241125-DE2024_104-DE
Reçu le 26/11/2024